

CREAL76

www.creal76.fr

Comité de Réflexion Et d'Action Laïque

**LIER LA LAÏCITÉ
AU COMBAT SOCIAL !**

« L'UNITÉ DANS LA LUTTE SOCIALE

INTÈGRE LA SÉPARATION DU POLITIQUE ET DU RELIGIEUX »

(Jean Jaurès)

Les attaques multiformes et tous azimuts du gouvernement, de Macron et du patronat visent à créer la sidération et anéantissent les ripostes, ce que les néolibéraux avaient déjà théorisé en 1989 : « *Le feu de vos adversaires perd en précision quand il doit viser une cible qui bouge sans arrêt* ».

Des plus jeunes aux plus âgés, du secteur public au secteur privé, tout le monde est concerné par cette casse générale de garanties parfois séculaires et des services publics outils de l'égalité. Parce que le combat laïque est lié au combat social, parce que la laïcité est indissociable d'une égalité qui ne doit pas se satisfaire d'un simple affichage, parce que cela implique que l'État soit au service exclusif de l'intérêt général, parce qu'après le statut des cheminots viendra celui des fonctionnaires...., le CREAL 76 s'inscrit dans le mouvement social en cours et contre la remise en cause concomitante et inédite de la laïcité par le président Macron devant les évêques le 9 avril 2018.



11 avril 2018

Communiqué du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de Seine-Maritime

Séparer, relier...ou renier ?

Depuis 1905, date de la Loi de Séparation des Églises et de l'État, jamais un président de la République ne s'était présenté devant les évêques de France comme l'a fait Emmanuel Macron ce 9 avril. Alors même que l'Église catholique avait fini par admettre cette séparation, le président la renie, voulant « réparer le lien » entre l'Église catholique et l'État. Y aura-t-il une démarche similaire envers les autres cultes ? La loi de 1905 a mis en place une séparation qui est un double affranchissement, celui de l'État vis-à-vis des religions et des religions vis-à-vis de l'État. La liberté de conscience et donc la garantie du libre exercice des cultes en sont les principes. La République n'est pas antireligieuse mais areligieuse dans la mesure où elle ne reconnaît ni ne privilégie aucun culte ou système de conviction particuliers.

La séparation du politique et du religieux est la condition d'une concorde civile en France comme dans le Monde. Sa remise en cause est une menace à cet égard. L'encouragement à la charité plutôt qu'à la justice sociale, l'évocation de racines chrétiennes ou d'une spiritualité qui ne pourrait être que religieuse, l'incitation à l'engagement d'une religion constituée dans le jeu politique, le poids qui lui est concédé dans les questions de société (fin de vie, PMA...) confirmé par ce propos : « ... j'ai décidé que l'avis du Conseil consultatif national d'éthique (CCNE), n'était pas suffisant et qu'il fallait l'enrichir d'avis de responsables religieux », voilà autant de régressions pour qui est attaché à la neutralité de l'État et au principe de laïcité qui permet le plus haut degré de liberté.

En affirmant que « *les liens les plus indestructibles entre la nation française et le catholicisme se sont forgés dans ces moments où est vérifiée la valeur réelle des hommes et des femmes* », le Président s'est arrogé le droit de désigner la religion de préférence de la République en cherchant une filiation hasardeuse allant des bâtisseurs de cathédrales à l'invention du syndicalisme moderne. Étonnante allusion accompagnant cette reconnaissance d'un culte, au mépris de la Loi de 1905, qui intervient dans un contexte de régressions sociales imposées souvent par la force et touchant une grande partie de la population, des plus jeunes aux plus âgés, du secteur public comme du secteur privé, avec un renforcement de la législation à l'encontre des étrangers et du droit d'asile.

L'émancipation laïque va de pair avec les conquêtes sociales. Suite à cette séquence spectaculaire et inédite d'atteinte à la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, le Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de Seine-Maritime continuera à œuvrer pour l'unité des laïques afin de mener de pair combat laïque et combat social.

INVISIBLES

Dans les représentations du Moyen Âge, la taille des personnages était proportionnelle à leur pouvoir et à leur place en haut de la société et des trois ordres. La majorité de la population était invisible. Scandale quand Gustave Caillebotte veut exposer en 1875 « *Les raboteurs de parquet* » ! Montrer des prolétaires, quelle vulgarité !

Invisible cette majorité encore au XXI^e siècle malgré les nombreux canaux d'information tant le processus de déshumanisation ne se dément pas vis-à-vis des employés, ouvriers, précaires, chômeurs... et des pauvres au nombre de 9 millions dont plus de 2 millions d'enfants. Ce tableau s'accompagne parfois de paroles de mépris d'un président jupitérien avec ces mots peu amènes : illettrés, fainéants, irréformables, je ne céderai ni aux fainéants ni aux cyniques... Mais les riches, "les premiers de cordée" méritent considération : suppression de l'ISF, politique budgétaire favorable immédiate puisque « 5 % des ménages les plus aisés capteront 42 % des gains »¹. Et le lien social est mis à mal par la réduction de 60 milliards de dépenses publiques, par la suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires. Ces coupes cassent les services publics, outils de la solidarité pour lesquels le programme Action publique 2022 prévoit réduction, privatisation ou... disparition.

Acteurs de leur sélection

Pour Michel Foucault, le sujet néolibéral doit devenir « *un entrepreneur de soi-même* ». Ainsi le lycéen, l'étudiant, l'apprenti, le chômeur doivent être les acteurs de leur sélection et de leur employabilité. Les projets gouvernementaux menés à la hussarde, parfois avant le débat parlementaire, entendent bien mettre en place ces « réformes » prétendues nécessaires par un contexte de marchandisation généralisée et de pénurie budgétaire entretenue. Les perdant-e-s rejoindront la cohorte des invisibles. Pas étonnant que depuis son élection, le Président n'ait parlé à trois reprises de laïcité qu'en présence de responsables religieux dans une optique de reconnaissance contraire à la Loi de séparation des Églises et de l'État de 1905. La charité plutôt que l'égalité, la compétition et la concurrence plutôt que la coopération et la solidarité, la connivence cléricale plutôt que la séparation laïque garante de l'impartialité de la Fonction publique et de l'autonomie du législateur, tel semble être le message.



Pas de laïcité sans égalité

« Il n'y a pas de république laïque qui tienne avec des graves inégalités et exclusions sociales »². La laïcité ne se conçoit pas sans égalité, non seulement une égalité affichée mais une égalité concrète. La laïcité est nécessaire pour s'affranchir des dogmes, pour unifier une population par-delà ses différences et ses particularités de genre, d'origine, de convictions car les luttes pour l'émancipation individuelle et collective réclament l'unité. Écoutons Jean Jaurès : « *L'unité dans la lutte sociale intègre la séparation du politique et du religieux* ».

Ne laissons pas ce gouvernement fondé de pouvoir du néolibéralisme maltraiter les migrant-e-s, écraser la contestation par ordonnances quand il n'envoie pas la police, aggraver la régression sociale et dévoyer la laïcité. « Le plus excellent symbole du peuple, c'est le pavé. On marche dessus jusqu'à ce qu'il nous tombe sur la tête »³.

¹ Élise Barthet, *Le Monde Économie*, 15.01.2018

² Jacky Dahomay, Mediapart, <https://blogs.mediapart.fr/yvon-quiniou/blog/100118/bauberot-et-la-laicite-complaisante/commentaires>, 10.01.2018

³ Victor Hugo, *Écrits politiques*, Le Livre de poche

Pour adhérer au CREAL76

envoyer un chèque de 20€ à l'ordre de CREAL76 LBP 06 995 13 U 035

à Ani CORNÉLIS, 19 rue St-Pierre, 76250 DÉVILLE-LÈS-ROUEN